

# FICHE THEMATIQUE

## L'ACCOMPAGNEMENT DU VOLONTAIRE

### LES INFOS CLEFS

- Accompagnement assuré par la Guilde, garante du respect du cadre Service Civique et du suivi de tous les volontaires
- Accompagnement assuré par la structure d'accueil, responsable de ses volontaires

### ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA GUILDE

#### AVANT LA MISSION

Avant le démarrage de sa mission, le volontaire en mission à l'international se forme auprès de la Guilde, durant trois jours à la **Préparation au Départ** (PAD). Cette formation aborde de nombreux sujets capitaux : la cadre du Service Civique, les droits du volontaire, les conseils de prévention santé, la couverture santé et rapatriement, la gestion des problèmes de santé sur place, les conseils de sécurité par pays et la gestion de crise sur place, mais aussi la formation PSC1.

**Pour + d'informations, consulter la fiche thématique "droits des volontaires".**

Concernant le volontaire en mission en France, il se forme durant leur mission auprès de la Guilde, durant trois jours à la **Formation Civique et Citoyenne** (FCC).

#### PENDANT LA MISSION

Lorsque le volontaire est arrivé sur place, il est sous la responsabilité partagée de la Guilde et de la structure d'accueil, c'est pourquoi la Guilde assure toujours un **suivi à distance**. Ce suivi peut prendre de nombreuses formes, il est principalement rythmé par **les bilans** à remplir par le volontaire, pour suivre sa situation sur le terrain. Le volontaire recevra trois bilans : le bilan à 3 mois (questionnaire en ligne), le bilan de fin de mission (document word), et le bilan 3 mois après la fin de mission (échange par mail).



*En cas de problèmes survenus dans la mission (santé, sécurité, conflits ou autres), le volontaire devra toujours en référer à sa structure d'accueil et à la Guilde.*



# L'ACCOMPAGNEMENT DU VOLONTAIRE

---

## APRÈS LA MISSION

Un mois avant la fin de mission, le volontaire reçoit avec le bilan de fin de mission à remplir, des informations pour **préparer son retour**, et **valoriser son engagement**.

La Guilde aide le volontaire à prendre conscience que son engagement est une expérience unique, mais aussi une **quantité de ressources** pour son futur professionnel et personnel. L'identification des compétences, notamment transversales, améliore la perception du parcours du volontaire pour son projet futur. **Pour + d'informations, consulter la fiche thématique "communiquer sur ma mission"**.

La Guilde aide le volontaire à construire son **parcours d'avenir** par divers moyens : témoigner de son expérience, s'informer sur les autres formes de volontariat, prendre conscience de l'évolution de ses compétences SoftSkills grâce au test EASY, s'ouvrir au Réseau des Engagés de la Guilde (REG), avoir l'opportunité de devenir lauréat de l'Institut de l'Engagement. **Pour + d'informations, consulter la fiche thématique "valoriser son expérience d'engagement"**.

## ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ PAR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

### PENDANT LA MISSION

La structure d'accueil, et en particulier le **tuteur du volontaire**, a un rôle primordial dans l'accompagnement du volontaire. Il l'accompagne dans l'ensemble de sa mission, ses activités opérationnelles, mais également dans sa motivation et son projet d'avenir.

L'arrivée du volontaire se prépare tout d'abord **en amont**, le tuteur doit vérifier que le volontaire arrivera dans de bonnes conditions - prévenir l'équipe locale, l'aider pour l'obtention du visa, préparer son poste de travail et les outils pour accomplir la mission.

Les **premiers jours** du volontaire dans la structure sont essentiels à sa bonne intégration - le tuteur doit prévoir un accueil et informer le volontaire des conditions de missions, des attentes de l'association, mais également comprendre ses motivations et lui donner toutes les informations utiles (règlement interne, contacts des collègues, police, hôpitaux, espace France Volontaires etc).



*Un point de sécurité doit être fait à l'arrivée du volontaire (quartiers à risques, mœurs du pays, conditions de vie etc). Et comme l'intégration est la meilleure protection, il est important que le tuteur présente le réseau d'activités culturelles et sportives au volontaire.*



# L'ACCOMPAGNEMENT DU VOLONTAIRE

---

Le **premier mois** du volontariat est considéré comme un mois de tuilage, le volontaire est en période d'observation, concernant la mission mais aussi la culture de son pays d'accueil. A la fin du premier mois, il est recommandé au volontaire de demander une réunion à son tuteur pour faire un récapitulatif de ses besoins, et si nécessaire un ajustement de sa mission.

Après le premier mois, le tuteur est chargé du **suivi quotidien opérationnel**, toutes les questions relatives aux horaires, aux congés, à la mission, aux motivations, aux formations etc. Le tuteur doit assurer au moins **3 entretiens formels** durant la mission.

## APRÈS LA MISSION

Une **réunion de fin de mission** est importante pour le volontaire et le tuteur, elle permet de faire un point sur la mission et son évolution, évaluer les nouveaux besoins de la structure, et préparer la passation avec le futur remplaçant. C'est également le moment de remplir le bilan nominatif sur les compétences du volontaire, et de parler du projet d'avenir. Si le volontaire souhaite rester dans le pays, la structure peut lui faire bénéficier de son réseau sur place.



*Pour les aider dans leur mission, les tuteurs ont l'obligation de suivre la "formation des tuteurs" - présentiel en France ou webconférences sur <http://www.tuteurs-service-civique.fr/>*

## DÉMARCHES A LA RESPONSABILITÉ DU VOLONTAIRE

Le volontaire est responsable logistiquement et financièrement d'obtenir **son passeport/titre de séjour, son visa, et son moyen de transport** pour le lieu de mission. Pour le visa, la Guilde et la structure d'accueil peuvent fournir les attestations nécessaires. **Pour + d'informations, consulter la fiche thématique "conditions d'éligibilité du volontaire"**

Le volontaire est également responsable de **sa sécurité** sur place, il doit s'inscrire sur Ariane et sur le Registre des français à l'étranger.

Pour + d'infos...

Site de l'Agence du Service Civique

<https://www.service-civique.gouv.fr/page/accompagnement-et-tutorat>

